

CERCLE MONTESQUIEU

RAPPORT FINANCIER

2016



Assemblée Générale du 25 avril 2017

Les comptes comme pour les trois années antérieures ont fait l'objet d'une comptabilisation informatique en année civile sous forme de comptabilité de trésorerie par enregistrement des encaissements et des décaissements. Les dépenses engagées mais non encore réglées ne figurent donc pas au bilan.

Les comptes sont présentés de janvier à décembre 2016.

Nos ressources propres (cotisations et dons) se sont élevées pour 2016 à 105.520 €.

Nous avons encaissé pendant l'exercice un montant total de cotisations de 104.020 € dont 102.120 € de cotisations 2016 (notamment 1 cotisation de membre bienfaiteur de 2 400 € et 4 cotisations de membres d'honneur de 1 200 €, 23 cotisations société de 600 €) et 1 900 € de reliquat de cotisations 2015. Notre association comptait 316 membres, à jour de leur cotisation, à la fin 2016. A titre de comparaison, les cotisations encaissées en 2015 s'élevaient à 111.635 € pour 301 membres, montant intégrant un arriéré de cotisations 2014 de 11 100 €. Les actions engagées en 2016 pour encaisser les cotisations avant la fin de l'année ont porté leur fruit et ont donc permis de faire baisser significativement les paiements tardifs.

Nous avons en outre reçu un don de 1 500 € d'un cabinet d'avocats pour financer un évènement organisé par la commission DJ au féminin en juin 2016, étant rappelé que nous avons collecté en 2015 auprès de plusieurs cabinets d'avocats 18 600 € de dons non récurrents pour un évènement exceptionnel organisé par la commission DJ au Féminin en juin 2015 au profit de plusieurs associations caritatives.

Enfin, les dîners et évènements organisés par le Cercle (dîners d'été et d'hiver, cocktails, salon judiciaire) ont engendré un produit pour le Cercle de 15 935 €.

Les dépenses du Cercle s'élèvent pour 2016 à 113 604 € (173 389 € pour 2015).

L'assistance fournie par la société Cognimen avec Maylis Bayvet pour les missions de Déléguée Générale a représenté un montant de dépenses de 81 740 € (58 600 € en 2015), cette mission ayant été renforcée à partir de juin 2016 pour répondre aux besoins croissants du Cercle.

Des tâches de secrétariat administratif ont continué à être confiées à des prestataires extérieurs pour un montant de dépenses de 3 740 € (340 € par mois en moyenne sur 2016).

Des frais de déplacements, de missions et réception ont été réglés pour 11.198 € (42 348 € en 2015). Il s'agit des frais engagés pour les événements organisés par le Cercle ou ses Commissions : Conférences, Happy Hours, Si l'activité du Cercle est restée soutenue, ces frais ont été moins importants en 2016, de nombreux événements ayant été directement pris en charge par nos partenaires (dîners d'été et d'hiver, Conférence,....).

L'année 2016 a aussi donné lieu à des actions de communication, de lobbying menées conjointement avec l'AFJE, en faveur du statut de l'avocat en entreprise et de la protection de la confidentialité des avis des juristes d'entreprises pour un coût de 6 000 €, poste en nette baisse par rapport à 2015 qui avait connu des charges exceptionnelles de communication et de lobbying sur ces mêmes thématiques dans le cadre de l'adoption du projet de loi « Macron ».

Des frais liés à des travaux de développement et à la maintenance du site Internet ont été acquittés en 2015 pour 8 478 €. Les frais d'abonnement bancaire mensuel et les frais de paiement en ligne par Carte bleue d'un montant total de 1 745 € (1 712 € en 2015) correspondent à une dépense récurrente et sont restés stables.

Le résultat de l'exercice 2016 ressort à 8 359 € (-23 111 € en 2015).

Le montant total des placements de la trésorerie de l'association à fin 2016, s'élèvent à la somme de 64 138 € (52 126 € sur le livret A et 12 012 € sur le compte sur livret), contre 58 070 € en 2015.

Vous trouverez en annexe le bilan et le compte de résultat simplifiés pour 2016.

Jacques-Olivier BOUDIN - Trésorier